

# Procès verbal

## Assemblée Générale Extraordinaire

### Association Nebomore

16 janvier 2022

Association Nebomore, siège situé au 16 rue de l'Argonne, 67000 Strasbourg (chez Sigwalt).

Assemblée Générale tenue en ligne au moyen d'un salon de discussion vocale instantanée sur le logiciel Discord (possibilité conforme à l'article 19 des statuts de ladite association),

En date du dimanche seize janvier deux mille vingt-et-un (16/01/2021).

Début : 15h12

Fin : 15h42

L'Assemblée Générale est constituée de l'ensemble des membres de l'Association Nebomore à jour de cotisation, conformément aux statuts de ladite association.

Membres de l'association à jour de cotisation avec une voix délibérative : 21

Membres présent·e·s : 14

Membres représenté·e·s par procuration : 7

Membres absent·e·s non-représenté·e·s : 0

Membres avec une voix consultative présent·e·s : 0

Invité·e·s non-membres : 1

(Liste d'émargement ci-joint.)

#### **Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance.

- Modifications de statuts à valider : 15 points détaillés ci-dessous.

**Président de séance :** Robin DIDIERJEAN, en sa qualité de Maître d'Ebène, comme prévu dans les statuts de l'Association Nebomore.

**Secrétaire de séance :** Mathieu SIGWALT, Garde des Sceaux de l'Association Nebomore et choisi à l'unanimité par l'Assemblée Générale pour cette fonction.

Le président de séance rappelle que selon les statuts de l'Association Nebomore, l'Assemblée Générale Extraordinaire délibère valablement les points inscrits à l'ordre du jour car elle comprend plus de 50% des membres de ladite association disposant d'une voix délibérative, en présentiel ou en représentation par procuration.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'Association Nebomore :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- Les procurations des personnes représentées ;
- L'ordre du jour avec les différentes modifications des statuts à voter.

### **Délibérations :**

Désignation du secrétaire de séance : Mathieu SIGWALT

pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.

Modifications de statuts à valider :

- ❖ Ajout de deux moyens d'action à l'article 3  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Ajout d'une ressource à l'article 5  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Ajout d'un article 6 sur le serveur Discord  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Précision qu'une personne doit être majeure pour être membre à l'article 7  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Nouvelle clause de non-éligibilité au Grand Conseil à l'article 13  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Possibilité de genrer les postes à l'article 14  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Modification de certains postes à l'article 14  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Introduction du terme "chapitre" pour les réunions du Grand Conseil à l'article 15  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Correction grammaticale de "elle" en "il" pour le Grand Conseil à l'article 16  
pour : 18                      contre : 2                      abstentions : 1  
Approuvé à la majorité de plus de 75%.
- ❖ Ajout d'un article 18 sur les modalités de sortie du Grand Conseil  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.

- ❖ Reprise de l'introduction de l'article 19  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Changement d'un "et" en "qui" article 21  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Ajout d'un article 23 sur la protection des données  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Modification de la formulation de l'article 24 sur l'approbation des statuts  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Modification des numéros d'articles et cf correspondant en fonction de tout ce qui a  
été précédemment validé  
pour : 21                      contre : 0                      abstentions : 0  
Approuvé à l'unanimité.

Toutes les modifications ayant été validées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'Association Nebomore va donc en appliquer les nouvelles modalités, sous réserve de validation par le tribunal judiciaire de Strasbourg.

Une copie de la nouvelle version complète des statuts est jointe à ce PV.

Le Maître d'Ebène  
Robin DIDIERJEAN



Le Garde des Sceaux  
Mathieu SIGWALT

